

**Organisation et fonctionnement des équipes de chasseurs
de sangliers en France**

Jean-Claude Raynal

Ecole des hautes études en sciences sociales

EHESS / Division Histoire

96 Bd Raspail 75006 Paris

Tél : 01 53 63 56 17



**Colloque SFER "Chasse, Territoires et Développement durable
Outils d'analyse, enjeux et perspectives "**

25, 26 et 27 mars 2009 – ENITAC CLERMONT-FERRAND, France

L'accroissement des populations de sangliers, durant ces vingt dernières années, s'est accompagné d'un changement de pratique cynégétique incontestable. En effet, si l'on assiste globalement à une diminution du nombre de chasseurs, les effectifs de chasseurs de sangliers ont, quant à eux, fortement augmenté. Ainsi, la chasse du grand gibier en battue s'impose de plus en plus comme une nouvelle pratique rurale sur des territoires aujourd'hui soumis à un *multi-usage* de plus en plus intensif. Différents modes de chasse (l'approche, l'affût, la battue) sont pratiqués pour prélever des sangliers. Les deux premiers modes sont des méthodes de chasse individuelles et silencieuses. Parfois, se pratique « *la poussée silencieuse* » qui est une forme dérivée de la battue. Elle s'effectue avec un nombre restreint de participants et généralement sans chien. Toutefois, la battue aux chiens courants ou mordants demeure le mode de chasse le plus utilisé pour chasser le sanglier en France. Cette activité, bien que particulièrement organisée et encadrée, n'est pas exercée de la même façon sur l'ensemble du territoire national. Elle est le révélateur d'héritage institutionnel et culturel. Cette communication vise à identifier des spécificités d'organisation et de fonctionnement des équipes à l'échelle régionale.

Ce travail s'appuie sur une enquête que nous avons réalisée en 2002 afin de mieux comprendre une pratique cynégétique spécifique, la chasse en battue aux sangliers en France. Nos investigations se sont orientées principalement autour de trois thèmes principaux : le territoire de chasse, l'équipe de chasseurs et l'activité cynégétique de cette dernière. Il s'agit entre autres d'établir des typologies régionales autour de ces grands thèmes et d'aboutir à une synthèse constituée de profils des équipes.

La constitution d'un échantillon représentatif d'équipes est un exercice particulièrement délicat d'autant que l'on souhaite élaborer des profils au niveau du territoire national. Nous avons pris le parti de diffuser ce questionnaire dans deux revues cynégétiques. Il s'agit du Bulletin de liaison de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude et de la revue Sanglier Passion de février-mars 2002. Cette dernière est à parution nationale avec un tirage de 45 000 exemplaires. Ce chiffre ne correspond pas au nombre de lecteurs, un tirage aussi important est nécessaire pour une diffusion dans les principaux points de presse français. Cependant, cette méthodologie introduit un certain nombre de biais. Ce type de diffusion sous-entend que tous les chasseurs lisent les revues dans lesquelles a été publiée l'enquête. Par ailleurs, le fait d'avoir à renvoyer le questionnaire dûment rempli sélectionne les individus les plus motivés et/ou ceux pour qui l'écriture n'est pas un handicap.

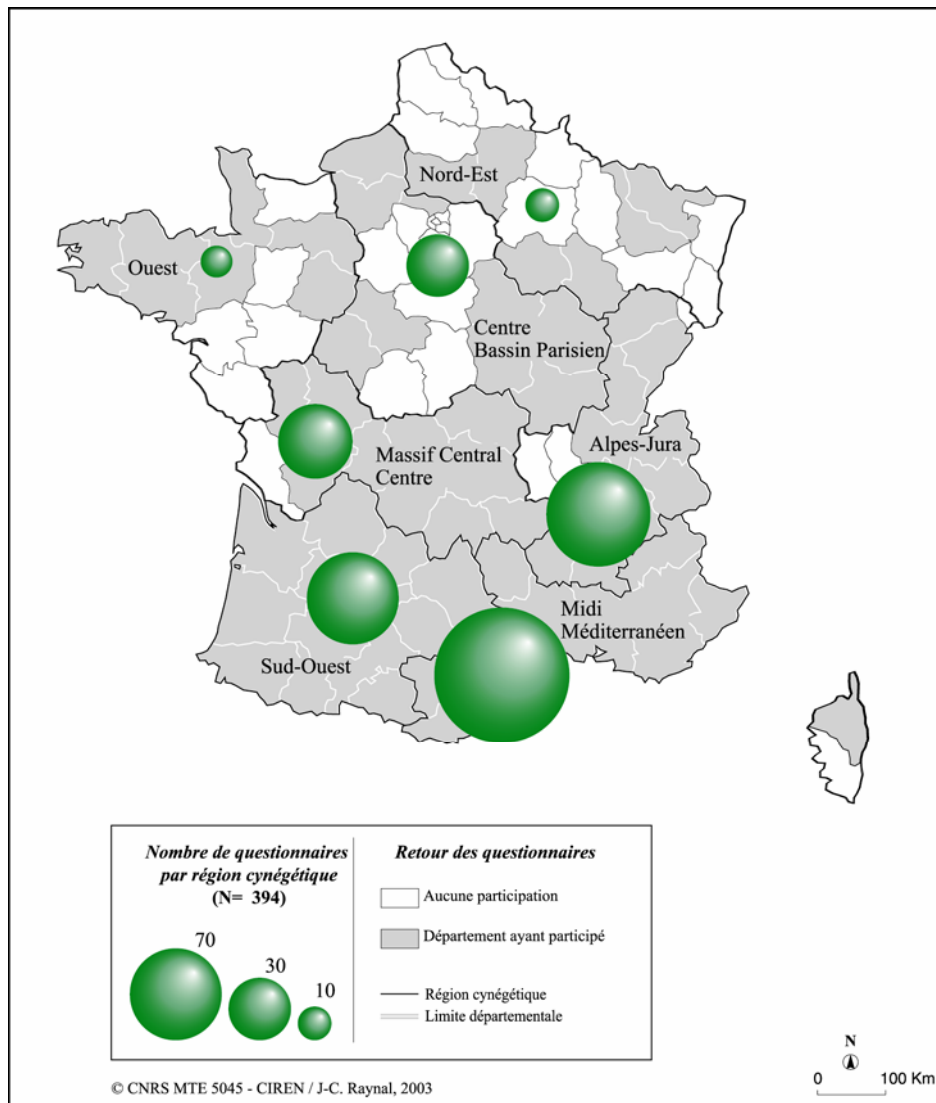
Cette enquête s'adresse aux équipes et non aux chasseurs de sangliers en tant qu'individus. Ce questionnaire a été rempli dans 70% des cas par le président ou le chef d'équipe, dans 10% par le secrétaire ou le trésorier ; pour le reste, il s'agit de chasseurs suffisamment informés pour répondre au nom de leur équipe.

Au final, près de 400 équipes ont participé à cette enquête ; avec une moyenne de 26 chasseurs par équipe, ce sont près de 10 500 chasseurs qui sont ainsi directement représentés.

Sur les 96 départements métropolitains français, 68 sont représentés dans ce questionnaire ; ceci permet d'obtenir une assez bonne représentativité des équipes de chasseurs de sangliers. La contribution de chacun des départements à l'enquête totale est assez homogène. 25 départements contribuent à hauteur de moins de 1%, 21 départements entre 1 et 4%, seul le département de l'Aude est surreprésenté (17%), car la Fédération Départementale des Chasseurs a largement encouragé les chefs d'équipes à répondre à ce questionnaire.

Globalement, les départements où la chasse au sanglier est pratiquée sont assez bien représentés dans l'échantillon. Néanmoins, pour pondérer certaines disparités départementales, la cartographie est présentée au niveau des régions cynégétiques (arrêté du 6 décembre 1995). Cette échelle permet de mettre en évidence certaines spécificités cynégétiques. Elle est basée sur l'agrégation des régions administratives françaises. Elles sont au nombre de sept, à savoir : Nord-est ; Centre - Bassin Parisien ; Ouest ; Massif Central – Centre ; Alpes – Jura ; Sud-ouest ; Midi-Méditerranée. (Carte 01)

Carte 01 : Répartition du nombre de réponses par région cynégétique en 2002



La région ayant le plus participé à cette enquête est la région Midi-Méditerranée, région où la chasse aux sangliers est largement pratiquée. Vient ensuite la région Alpes – Jura dont le biotope est totalement différent de celui du sud de la France. Chaque région possède des potentialités différentes au point qu’il est légitime de se demander s’il existe des particularités des territoires de chasse, des équipes et du mode de chasse en fonction des différentes régions cynégétiques.

Des territoires de chasse variables selon les régions cynégétiques

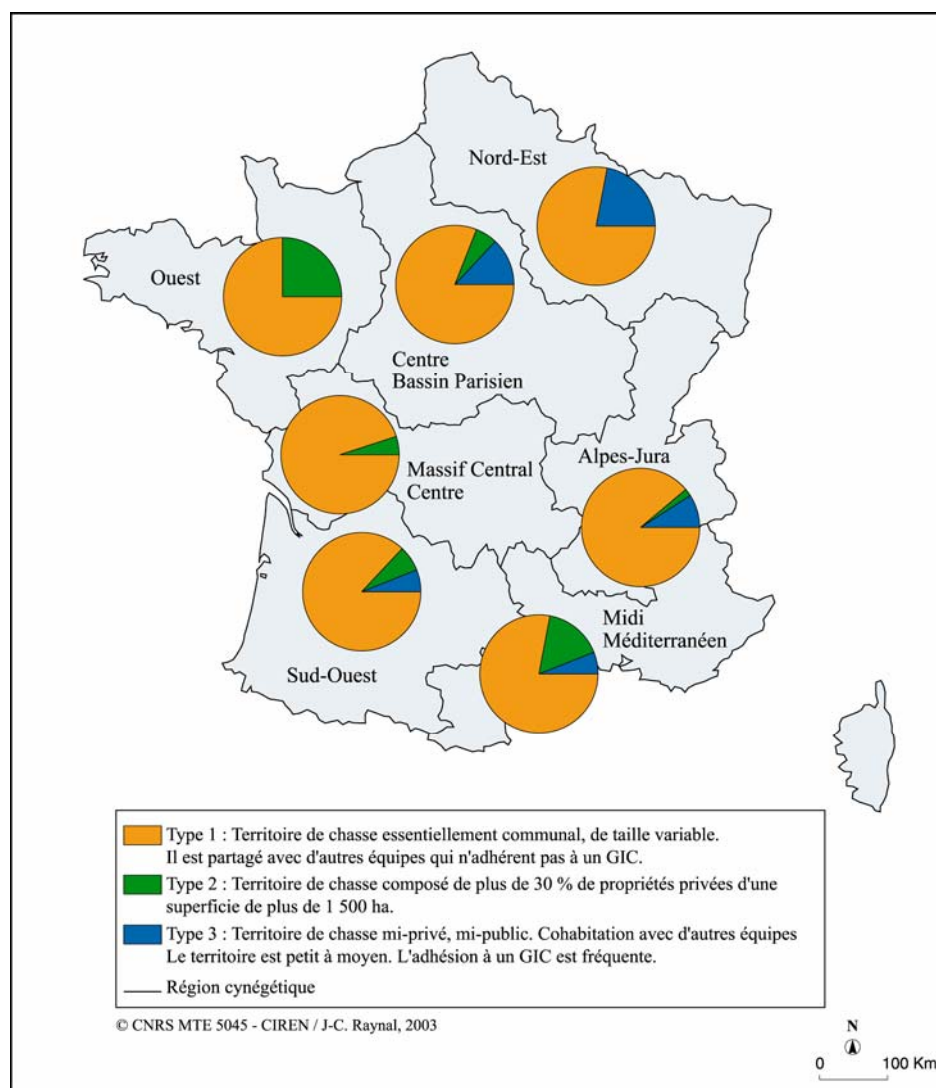
Les équipes de chasseurs de sangliers chassent sur un territoire communal dans 65% des cas, les chasses privées (non commerciales) représentent 30%, et les chasses domaniales 5% des situations. Si le territoire de chasse est circonscrit pour 70% aux limites d’une seule commune, 20% des équipes chassent sur deux communes, et quelques équipes sur quatre,

voire cinq communes. Aussi, il semblerait aujourd'hui que les chasseurs de sangliers partagent plus qu'avant le territoire de chasse avec d'autres équipes. Ceci ne semblait pas être aussi fréquent il y a cinq ans, au vu d'une enquête similaire où 61% des équipes ne partageaient pas leur territoire avec d'autres équipes. Faut-il voir là un engouement pour cette chasse et la création de nouvelles équipes ? Néanmoins, la mise en place de Groupement d'Intérêt Cynégétique reste peu fréquente. 34% des équipes adhèrent à ce type de structure dont l'un des objectifs est de promouvoir une gestion des populations de gibier en commun.

Les surfaces chassées par chaque équipe sont très variables. La superficie moyenne du territoire de chasse est directement liée au système d'acquisition du droit de chasse, elle se situe approximativement autour de 2 000 ha. Les équipes des régions cynégétiques du Sud-ouest chassent généralement sur de vastes territoires (surfaces supérieures à 2 500 ha). Elles n'ont pas à dépenser d'importantes sommes pour acquérir le droit de chasse ; en effet, celui-ci est acquis le plus souvent sans contrepartie financière car les territoires communaux constituent l'essentiel de l'espace chassé. Par contre, dans l'Est de la France, la chasse a une fonction beaucoup plus mercantile. Dans ces régions, les droits de chasse des propriétés privées et des territoires communaux sont loués par adjudication. Le prix y est généralement très élevé. On peut noter également que près de 10% des équipes sondées chassent sur moins de 400 ha.

Pour saisir des particularités régionales, nous avons dressé une typologie du territoire de chasse en retenant comme critères la superficie chassée, le statut du territoire chassé, le nombre de communes chassées, l'adhésion ou non à un groupement d'intérêt cynégétique et enfin, la présence ou pas d'autres équipes sur le territoire communal. Cette typologie met en évidence trois types de territoire de chasse (Carte 02).

Carte 02 : Typologie des territoires de chasse par région cynégétique en 2002



- Le type 1 est caractérisé par des territoires de chasse sur des espaces communaux, pouvant être occupés par d'autres équipes mais ne faisant pas l'objet d'adhésion à un GIC. La surface chassée y est très variable. Généralement, les équipes présentes chassent sur une seule commune. Ce type de territoire de chasse est le plus fréquemment rencontré en France.

- Le type 2 concerne des territoires qui certes sont composés d'une part significative d'espaces communaux mais également d'au-moins 30% de propriétés privées. Globalement, plusieurs équipes occupent ce territoire cynégétique. Il est généralement grand, supérieur à 1 500 ha. Ces caractéristiques sont assez fréquentes dans l'Ouest et le Sud de la France.

- Enfin, le type 3 rassemble des territoires partagés équitablement entre espace communal et propriété privée. La cohabitation avec d'autres équipes y est de mise. La gestion se veut concertée car l'adhésion à un GIC y est plus fréquente qu'ailleurs. La superficie du

territoire de chasse y est petite à moyenne. Ce type est rencontré essentiellement dans l'Est de la France.

Ainsi, il semblerait que pour mettre en accord les exigences du sanglier et celle de la chasse, il faille disposer d'un territoire suffisamment vaste. Comme nous l'avons vu, la surface moyenne du territoire d'une équipe de chasse est d'environ 2 000 hectares. Ce chiffre cache cependant de très grandes disparités qui sont directement liées au système de faire-valoir et d'acquisition du droit de chasse. Dès lors, on comprend que les équipes du Sud de la France chassent sur de vastes territoires généralement communaux acquis pour des sommes modiques. Par contre, dans le Nord, le Centre et l'Est de la France, les conditions mercantiles ont des répercussions directes sur la taille des territoires, contraignant certaines équipes à chasser sur moins de 100 hectares, ce qui est peu adapté pour chasser le sanglier.

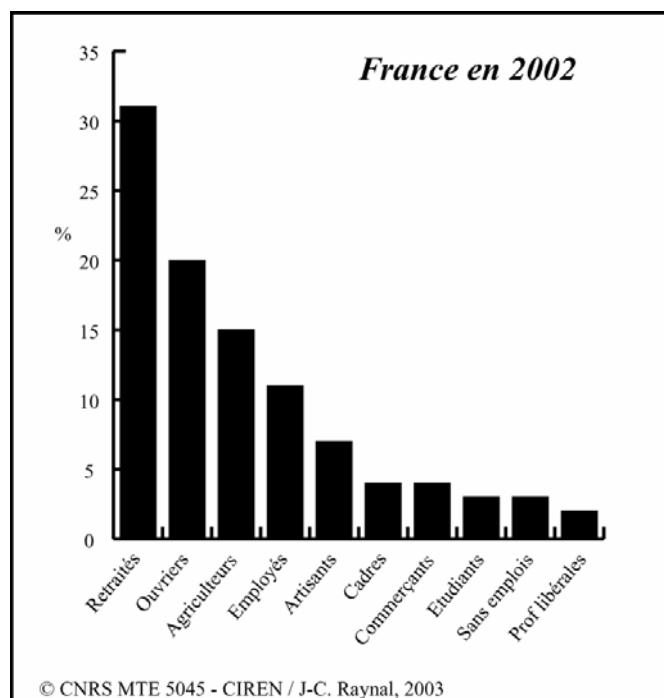
Le fonctionnement et les caractéristiques des équipes de chasseurs

L'Equipe, le Groupe, la Diane, le Rallye, la Société, la Battue ou le Syndicat sont les noms les plus couramment utilisés pour désigner un groupe chassant en battue le sanglier. L'engouement pour cette chasse n'est pas nouveau mais semble s'accroître depuis peu. Pour preuve, les 35% des équipes sondées disent s'être créées au cours de cette dernière décennie. Les raisons invoquées sont nombreuses, mais c'est la raréfaction du petit gibier (du moins, les chasseurs semblent le percevoir ainsi) qui demeure la principale cause de l'intérêt croissant pour le sanglier. L'attrait pour la venaison de sanglier n'est peut-être pas étranger à cette situation, bien que peu d'équipes s'en réclament. Ainsi, sans être vraiment une tradition, la chasse au sanglier s'ancre dans les mentalités locales et beaucoup d'équipes perdurent. Près de 20% d'entre elles ont plus de trente ans d'existence. Les remaniements majeurs, tels que changements de méthodes de chasse ou des modifications importantes du règlement intérieur et des dirigeants, sont finalement peu nombreux et concernent moins de 20% des cas.

Composition démographique de l'équipe

Dans notre échantillon, l'équipe-type de chasseurs de sangliers en fonction des catégories socioprofessionnelles (Graphique 1) est composée en majorité de 31% de retraités, de 20% d'ouvriers, de 15% d'agriculteurs, de 7% d'employés et d'à peine 3% d'étudiants. Peu de différences apparaissent d'une région à l'autre si ce n'est une présence parfois plus importante des ouvriers et des professions libérales dans certains secteurs. Le coût des adjudications n'est certainement pas étranger à la situation.

Graphique 1 : Répartition des chasseurs de sangliers par catégories socioprofessionnelles



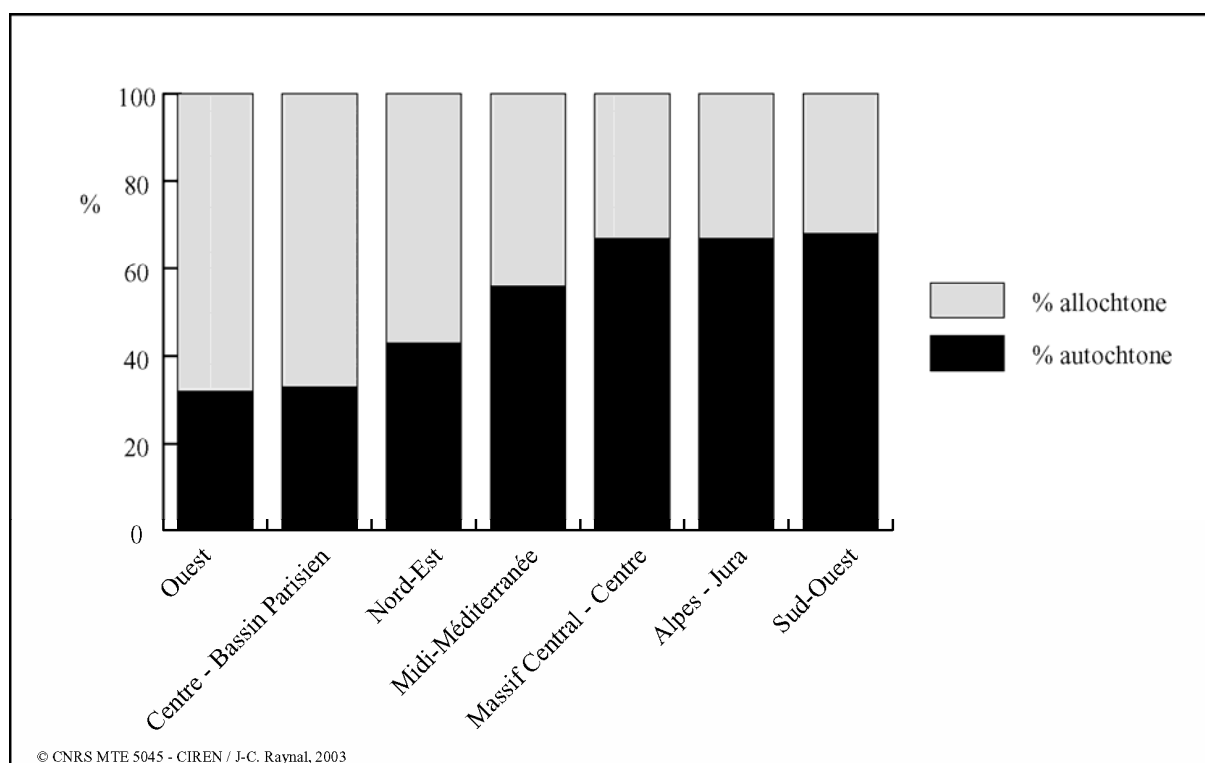
Il apparaît également dans cette enquête que la chasse au sanglier est une activité d’hommes. La présence féminine au sein des équipes reste très faible (moins de 2% des participants). Cependant, 30% environ des équipes disent accueillir au moins une chasserresse dans leur groupe.

La chasse du sanglier est une activité de femmes et d’hommes dont l’âge est avancé puisque la classe d’âge des 30 / 60 ans représente plus de 55% des effectifs. Les jeunes de moins de 30 ans semblent peu présents, ils sont moins de 15% alors que les plus de 60 ans sont plus de 30%. On notera que c’est dans la région cynégétique du Sud-ouest que l’on trouve le moins de « *jeunes* » : ils représentent dans les équipes moins de 10% des chasseurs.

L’origine des chasseurs est un indicateur de la capacité des équipes à intégrer des individus n’ayant pas d’attaches familiales ou foncières sur la ou les communes chassées. En règle générale, la chasse en équipe est par définition assez « *ouverte* » puisque près de 40% des chasseurs sont « *étrangers* », comprenez « *extérieurs* » à la commune d’accueil (Graphique 2). La chasse en battue nécessite généralement la constitution d’équipe

suffisamment importante pour que l'ensemble des postes¹ soit pourvu. Ceci explique en partie cette ouverture en direction de personnes extérieures. Les équipes les plus « *accueillantes* » seraient les méridionales et celles de l'Est qui, pour beaucoup d'entre elles, sont composées de 50%, voire plus, de non-autochtones. Celles du Sud-ouest, du Massif central et des Alpes – Jura recevraient moins de 30% de chasseurs allochtones. Cependant, si certaines équipes hésitent à intégrer de façon permanente des chasseurs extérieurs, ce n'est pas pour autant qu'elles n'ont pas de contact avec ces derniers. Les invitations ponctuelles sont fréquentes, sans que l'enquête laisse apparaître de différences notoires selon les régions. On invite fréquemment les chasseurs des équipes voisines, les amis ou les relations professionnelles ou commerciales.

Graphique 2 : Origine des chasseurs par région selon leurs attaches familiales ou foncières à la ou les communes chassées



¹ Passages empruntés par les sangliers ; selon les régions, on parle de sentes, chalées, drailles, wechsel, furol, carrayrou, U posu, Goule ou ballée.

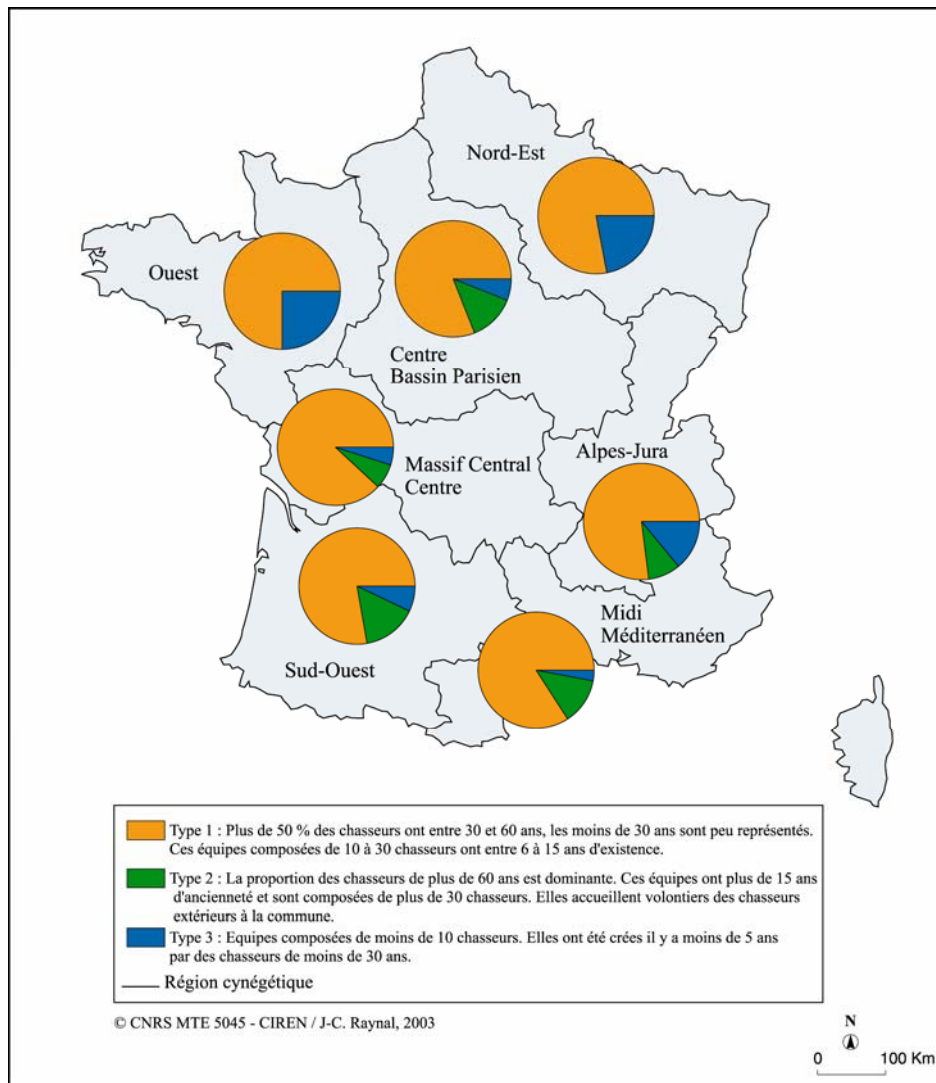
Le type de validation du permis de chasser est un autre indicateur de l'ouverture vers l'extérieur ou plutôt de la mobilité des chasseurs. Les chasseurs de sangliers sont généralement fidèles à un département et une simple validation départementale de leur permis de chasser semble leur suffire. Beaucoup de chasseurs avouent recevoir des invitations de chasse mais disent ne pas s'y rendre car ils affirment prendre plus de plaisir à chasser sur « leur » territoire, avec « leur » équipe et « leurs » sangliers. Pour Bertrand Hell en 1985², l'attachement du chasseur au territoire dénoterait également une forme d'appropriation du gibier. Toutefois, les chasseurs des régions cynégétiques de l'Ouest, du Nord-est, du Centre et du Bassin parisien sont les plus à même à prendre des validations nationales du permis de chasser. Pour tous, le territoire de chasse est un lieu chargé en émotion et en souvenirs. Dans bien des cas, il est le support des souvenirs de l'enfance, et de tous les grands moments de la mémoire individuelle et familiale qui rattachent chacun à la chaîne des générations. Il est chargé d'anecdotes : « la combe du gros sanglier, d'un doublé ou autres tirs extraordinaires, etc. », d'odeurs, de bruits, de paysages, etc. Pour le chasseur, le territoire de chasse assure de nombreuses fonctions, c'est notamment un lieu d'évasion pour pratiquer sa « passion ».

Organisation des équipes

Pour saisir l'organisation des équipes et mettre en évidence d'éventuelles particularités régionales, une typologie portant sur les équipes de chasseurs a été élaborée (Carte 3). Les critères suivants ont été retenus : la date de création, le besoin de remaniement important au sein de l'équipe, la taille de cette dernière, l'âge moyen des chasseurs et l'accueil de personnes extérieures à la commune. Ici encore, trois types ont été isolés. Le premier, le plus répandu en France, représente plus de 70% des équipes. Il s'agit d'équipes constituées de chasseurs d'âge « *mature* » : 50% des participants ont entre 30 et 60 ans. Les jeunes de moins de 30 ans sont peu représentés. Ces équipes sont stables et connaissent peu de remaniements importants au niveau des personnes dirigeantes. Globalement, entre 10 et 30 chasseurs participent aux battues.

² HELL B., (1985). *op cit* p 193.

Carte 3 : Typologie des équipes de chasseurs de sangliers par région cynégétique en 2002



Le second type également largement répandu, exception faite du Nord-est et de l'Ouest de la France, se caractérise par des chasseurs majoritairement âgés. Ces chasseurs ont une longue expérience de la chasse en battue. Les équipes accueillent généralement des personnes extérieures à la commune, ce qui permet souvent de constituer des équipes relativement importantes (plus de 30 participants en moyenne lors des battues).

Enfin, un autre type d'équipe s'isole nettement. Il s'agit d'équipes de petites tailles de moins de 10 chasseurs. Elles existent depuis peu et sont constituées essentiellement par de jeunes chasseurs de moins de trente ans en moyenne. Ces équipes accueillent peu de chasseurs extérieurs à la commune. Il s'agit pour l'essentiel de chasseurs de petit gibier qui, suite à la raréfaction de ce dernier, se sont réorientés vers *la bête noire*. On retrouve fréquemment ce type d'équipe dans les régions cynégétiques de l'Ouest et du Nord-est de la France.

Typologies des pratiques cynégétiques

Comprendre le fonctionnement d'une équipe nécessite de connaître l'effort de chasse, c'est-à-dire l'ensemble des moyens mis en œuvre pour obtenir les résultats escomptés.

Pour ce qui est du temps consacré à la chasse, les chasseurs du « *Sud* » sont les plus assidus. En Midi – méditerranéen, on chasse deux fois plus (48 journées en moyenne) que dans le Nord-est (23 journées en moyenne). Dans le sud, la superficie des territoires de chasse est telle qu'elle permet de changer de secteur à chaque sortie. De plus, la densité des populations autorise ou parfois contraint à une longue période de chasse pouvant s'étendre de la mi-août à la fin février.

Concernant le nombre moyen de participants par battue, il y a peu de différences entre les régions. La chasse en battue postée rassemble en moyenne une vingtaine de chasseurs, même si la loi n'impose qu'un minimum de sept chasseurs pour constituer une équipe. Certaines équipes de taille imposante regroupent près d'une centaine de chasseurs, elles sont rares et nécessitent de la part des responsables une grande rigueur et une organisation sans faille.

Les jours les plus chassés sont le samedi et le dimanche, avec un nombre de participants significativement supérieur aux autres jours de la semaine où, à défaut du mercredi, c'est le jeudi qui est le jour le plus chassé, plus rarement le lundi et le mardi. Le vendredi est rarement cité.

Lorsque les règles de chasse sont abordées de manière générale et dans leur majorité, les équipes ont répondu favorablement aux questions posées. La gestion des populations est un argument fréquemment mis en avant pour légitimer l'acte de chasse. Néanmoins, des règles strictes de chasse sont nettement plus présentes dans le Nord que dans le Sud de la France. Les règles les plus souvent citées concernent les actions de protection des femelles reproductrices, c'est-à-dire l'interdiction du tir des laies meneuses et des laies de plus de 50 kg. Les consignes préconisent d'orienter les prélèvements sur les bêtes rousses (animal de l'année) tout en épargnant les sangliers de moins de 20 kg. Le non-respect de ces règlements peut entraîner des sanctions financières ou disciplinaires (exclusion provisoire ou définitive de l'équipe). Des quotas journaliers et/ou par sex-ratio peuvent être mis en place. Certaines remises peuvent enfin faire l'objet d'une protection totale en interdisant l'accès à certains territoires pour éviter de déranger et de perturber les ongulés. Beaucoup reconnaissent que ces

règles, aussi utiles soient-elles, sont cependant difficiles à mettre en pratique. Elles dépendent pour l'essentiel du mode de chasse et du type de chiens utilisés. Les chiens courants sont parfois perçus, par ceux qui ne les utilisent pas, comme un facteur de dérangement.

Il paraît évident, au terme de cette enquête, que les chasseurs du Sud sont davantage confrontés à des problèmes de gestion de l'abondance qu'à ceux liés à une pénurie. Les règles proposées y sont alors tout autres.

La question de la sécurité lors des battues aux sangliers est un problème majeur auquel sont confrontées les équipes de chasseurs. Les réponses sur ce thème sont pour le moins évasives et imprécises. Une grande majorité d'équipes disent appliquer des règles de sécurité mais bien peu les énoncent clairement.

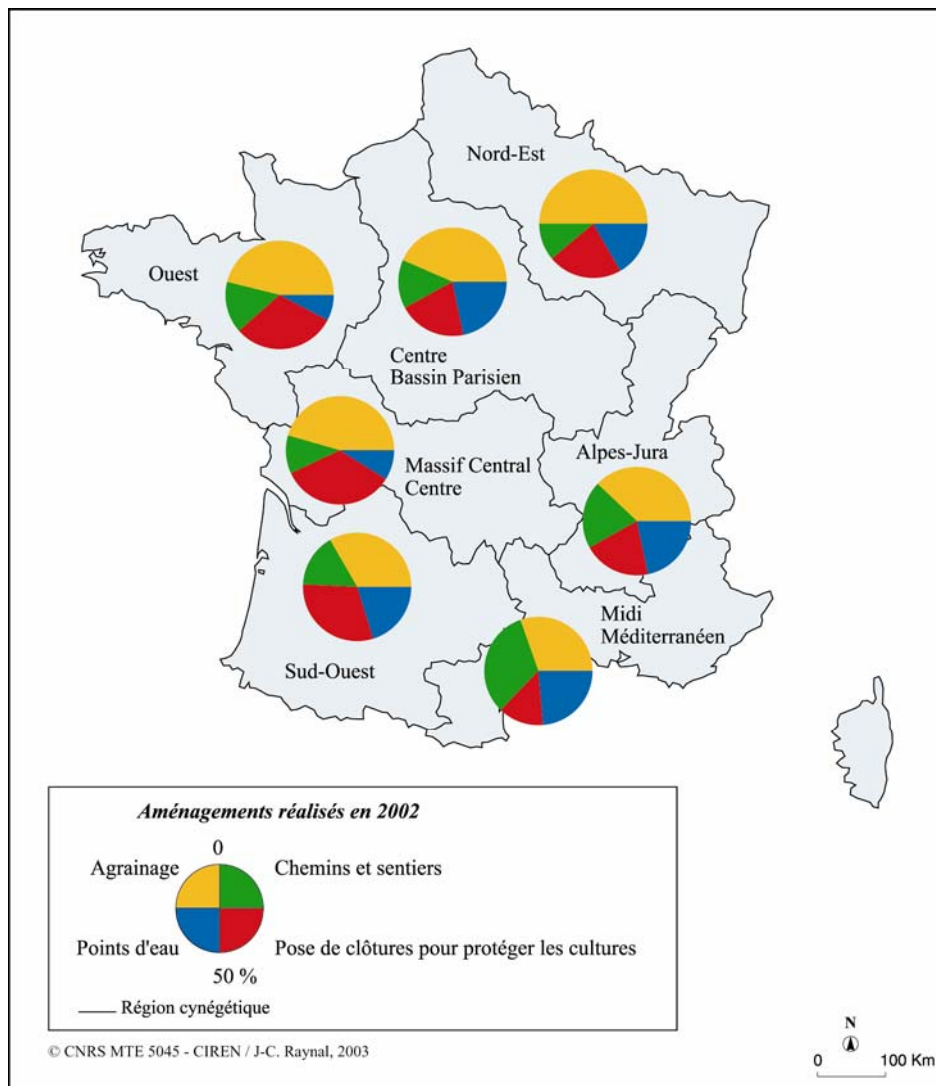
Ces règles seraient quand même rappelées systématiquement dans 60% des cas, occasionnellement dans 30% des cas et ce qui peut paraître surprenant, 10% des équipes avouent ne jamais s'en préoccuper. Le port de vêtements de sécurité (brassard, gilet, baudrier, casquette fluo) est de plus en plus fréquent aussi bien pour les « *piqueurs* » que pour les « *postiers* ».

D'une façon générale, la moitié des chasseurs, peut-être les plus « *généralistes* » utilise un fusil à canon lisse et l'autre moitié, sans doute plus « *spécialiste* » donne la préférence à une arme à canon rayé. Ce dernier type d'armement est favorisé par un mode de chasse particulier : affût, approche, ou lorsque le milieu permet des tirs à plus de cinquante mètres. Quelques très rares chasseurs (mais apparemment de plus en plus nombreux) utilisent l'arc, même en battue postée. Lorsque le territoire de chasse est vaste, les déplacements en voiture sont fréquents, que ce soit pour aller se poster ou pour récupérer chiens et sangliers. Bon nombre de chasseurs parcourent une centaine de kilomètres lors d'un week-end de chasse à bord de leur véhicule tout terrain. En moyenne, une équipe compte cinq véhicules de ce type. Le type de véhicule est bien évidemment fonction du niveau de revenus des chasseurs. Les voitures de petites cylindrées portant autocollant ou peinture à l'effigie de l'animal chassé font également partie du cortège.

D'après les résultats de l'enquête, les équipes s'intéressent à leur territoire bien au-delà de la période de chasse. Parmi les interventions humaines ayant un but cynégétique, l'agrainage est de loin la pratique la plus courante et paradoxalement la plus décriée. En effet,

la quasi-totalité des équipes disent le pratiquer. La dissuasion par rapport aux dégâts est la raison la plus souvent invoquée, bien que bon nombre d'équipes y voient aussi un moyen de fixer les sangliers sur leur territoire. Les chasseurs des régions du Nord-est, du Centre - Bassin Parisien et des Alpes – Jura pratiquent systématiquement l'agrainage. Les méridionaux seraient plus économes ou plus discrets. Des cultures destinées aux gibiers sont également mises en place, plutôt au Nord de la Loire.

Carte 4 : Principaux aménagements cynégétiques réalisés par les équipes de chasseurs de sangliers

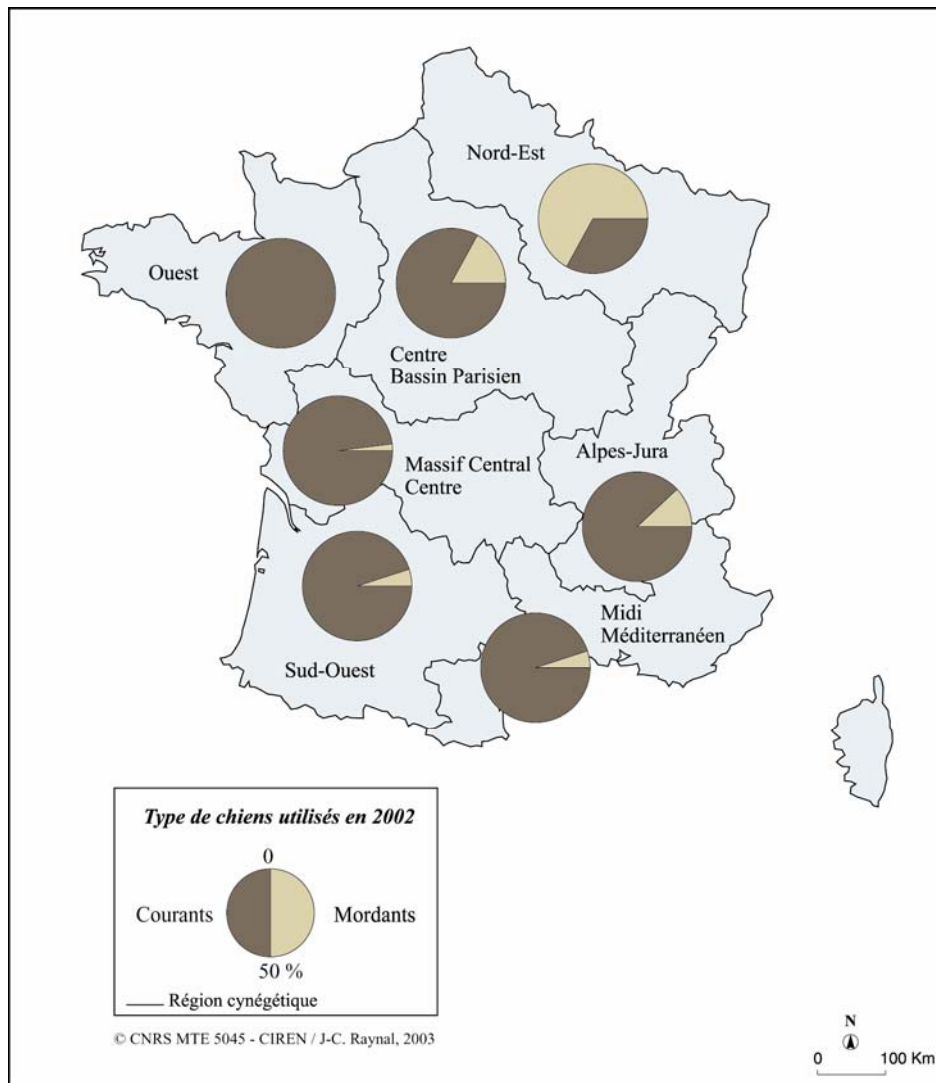


La création et l'entretien des chemins, la construction de miradors, la matérialisation des postes sont des aménagements largement pratiqués quelle que soit la région (Carte 4). Les chasseurs s'impliquent également dans la pose des clôtures électriques de protection des cultures. Des différences régionales existent, directement liées à l'importance des cultures à

risque. Les régions du Sud-ouest, du Massif Central – Centre et de l’Ouest sont particulièrement concernées. Enfin, points d’eau, pierres de sel et goudron de Norvège sont apportés et mis à la disposition des sangliers dans l’espoir de fidéliser les animaux. Trois équipes seulement avouent lâcher des sangliers.

A la chasse au sanglier, deux grandes catégories de chiens sont utilisées : des chiens courants (grands et petits) et des « *chiens mordants* » (fox, jagdt terrier et teckels). Dans notre enquête, près de 90% des équipes disent utiliser des « *chiens courants* ». Il convient cependant de nuancer ce propos, car beaucoup d’équipes adjoignent à leur meute des chiens mordants. On note également des différences régionales dans le choix des races utilisées. Les chasseurs de la région Nord et Est utilisent plus volontiers des chiens de race fox, teckel, jagdt terrier ou jack russel. Ces chasseurs découpent leurs chiens sur des territoires généralement inférieurs à 1 000 hectares. Plus au Sud et à l’Ouest, les surfaces chassées sont plus importantes, ce sont « *les grands chiens courants* » qui ont la faveur des chasseurs (Carte 5).

Carte 5 : Principaux types de chiens utilisés par les chasseurs de sangliers



Quels que soient les chiens utilisés, ces derniers semblent payer un lourd tribut au contact des sangliers. Près de 25% des chiens seraient blessés lors de la poursuite des sangliers et 4% succomberaient à leurs blessures. Ainsi, les frais vétérinaires pour entretenir une meute peuvent être élevés. Pour une vingtaine de chiens, ils avoisineraient annuellement les 2 500 euros au cours d'une saison. L'entretien de la meute est généralement assuré individuellement par quelques chasseurs (piqueurs). Néanmoins, il n'est pas rare que l'ensemble de l'équipe participe financièrement au coût. Les plus organisées (dans 10% des cas) disposent d'une meute qui appartient à l'équipe, l'entretien est alors assuré collectivement. Il est parfois demandé en fin de chasse une participation dans ce but (alimentation, assurances, frais vétérinaires, etc.). Une ou deux meutes sont découplées par battue, ce qui représente une vingtaine de chiens au total. Là aussi, les différences sont importantes d'une équipe à l'autre et, très logiquement, les utilisateurs de « *chiens de petit*

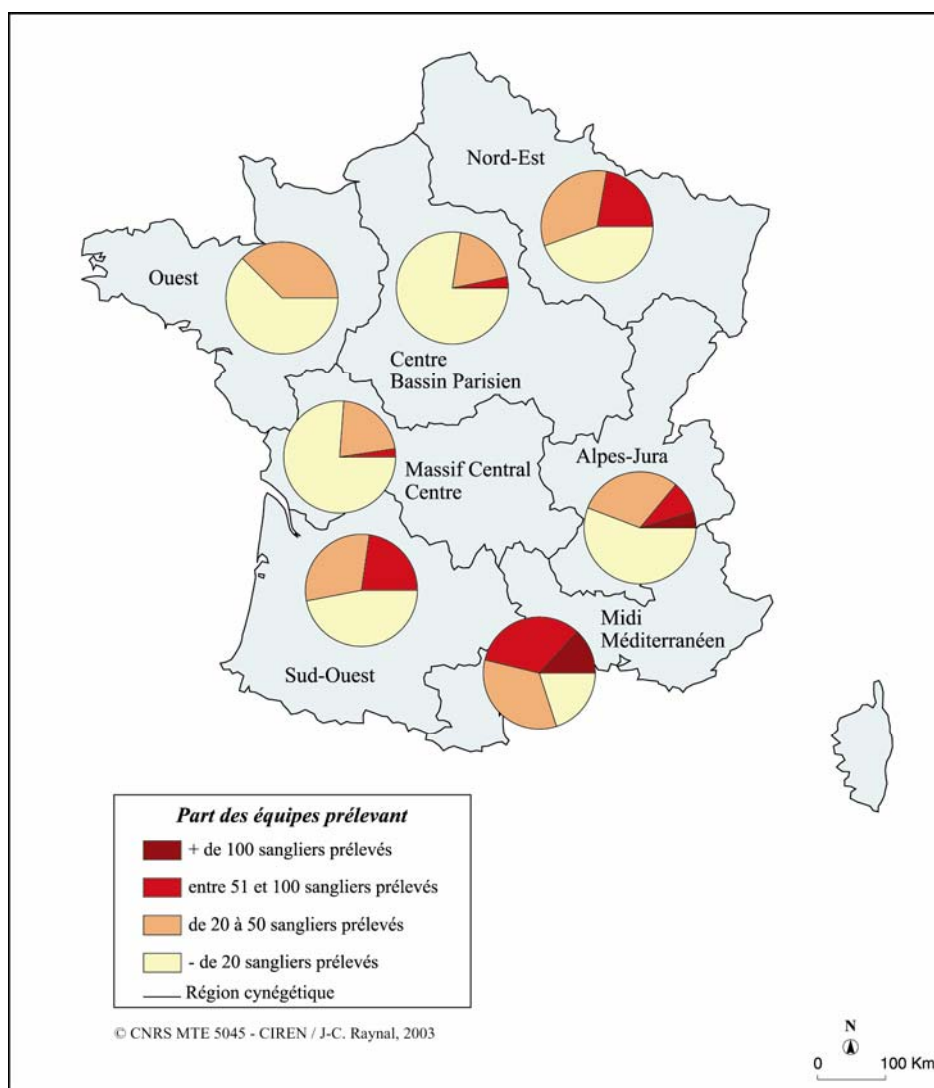
pie » découpent des meutes moins importantes que celle utilisant des « *grands chiens courants* ».

Les prélèvements de sangliers et le devenir de la venaison

Les prélèvements sont généralement consignés sur des carnets. Ce carnet peut être individuel (rare) ou collectif. Ils sont tenus à jour par 85% des équipes sans différences notoires entre région. D'après quelques commentaires et recoupements divers, dans la plupart des cas, seuls la date, le nombre, le sexe et le poids des animaux sont relevés. Dans certains départements, notamment dans le Sud de la France, où ce document est obligatoire, la liste nominative des chasseurs présents est inscrite ainsi que des informations sur le statut ou la qualité des animaux tués.

L'enquête nous révèle que 45% des équipes sondées réalisent des prélèvements annuels inférieurs à 20 animaux. Ce taux était de 58%, il y a 5 ans. On observe également une augmentation significative du nombre d'équipes prélevant plus de 51 sangliers annuellement. C'est au sud que certaines équipes réalisent les prélèvements les plus importants. Globalement, 13% des équipes sondées disent prendre plus de 100 sangliers dans la saison. Après la région Midi – Méditerranée, vient le Nord-est où près de 55% des équipes prélèvent plus de 50 sangliers annuellement (Carte 6).

Carte 6 : Répartition du nombre de sangliers prélevés par équipes de chasseurs en 2002



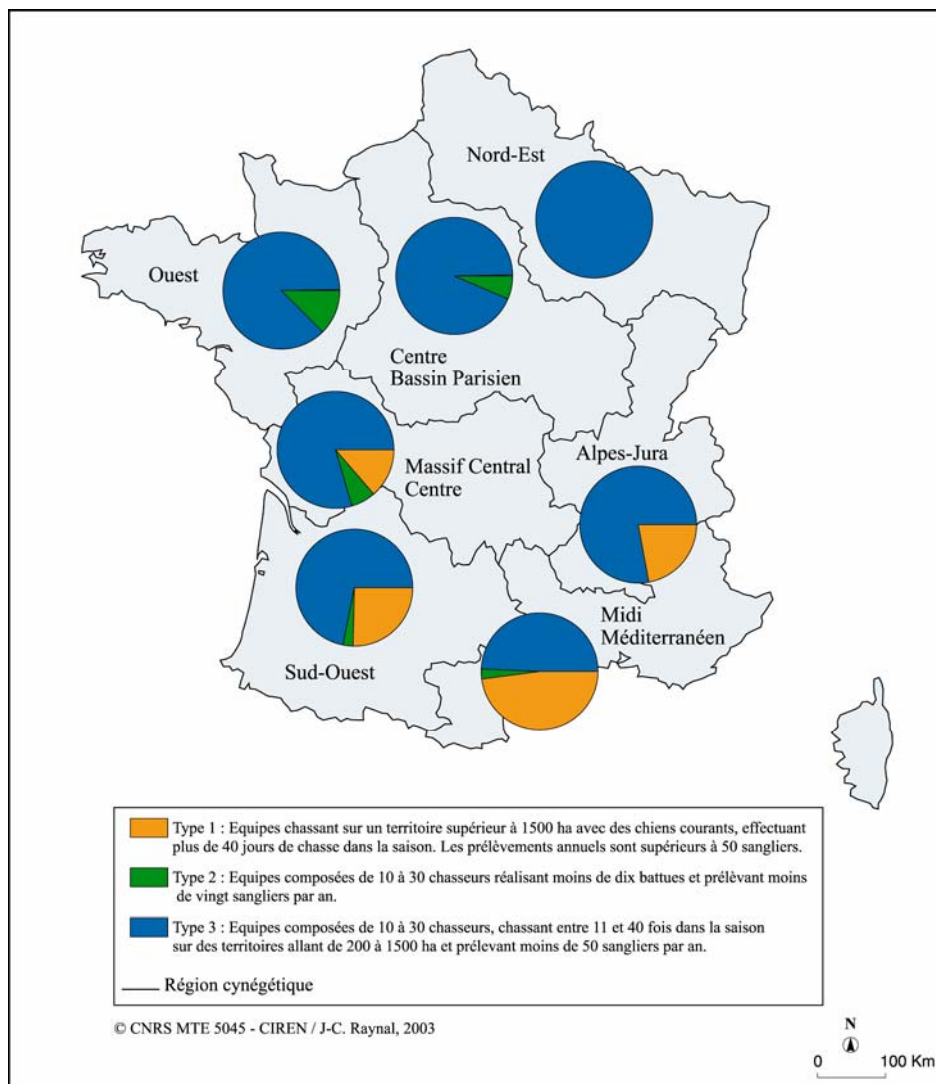
Lorsque l'on interroge les équipes sur l'évolution des prélèvements depuis 3 ans, les réponses sont partagées en fonction des équipes et des régions. Pour près de 50% des équipes, les prélèvements paraissent plutôt stables, alors que pour 30% d'entre elles, le niveau de prélèvement semble avoir nettement augmenté entre 2000 et 2002. Certaines régions, comme le Nord-est ou l'Ouest, ne signalent aucune baisse des prélèvements en trois ans. 85% des équipes confirment que la pesée des sangliers prélevés n'est pas systématique lorsque les animaux sont petits. Pour ce qui est des « gros » animaux dépassant les 100 kilogrammes, le nombre serait stable pour 60% des équipes, alors que 30% considèrent qu'il est en baisse. Pour autant, même s'il n'existe pas de corrélation entre le poids et l'âge des sangliers, cette donnée renseigne sur la structure de la population. Néanmoins, cette enquête n'a pas pu

mettre en évidence l'efficacité des politiques de gestion visant à préserver les animaux de plus de 50 kg.

45% des équipes ne notent aucun changement dans le comportement des sangliers. La situation est, dans ce sens, relativement rassurante. En revanche, près de 20% estiment que les ongulés sont moins « *farouches* » et qu'ils sont plus difficiles à « *lever* », c'est-à-dire que les menées sont moins longues. Cependant, il est à noter que les équipes qui ont observé ces changements d'attitudes pratiquent l'agrainage dans 80% des cas. Faut-il y voir là une relation de causes à effets ?

Une typologie de l'activité cynégétique des équipes semble utile pour synthétiser les particularités régionales mises en évidence à la lecture des réponses précédentes (Carte 7). Les critères choisis sont la superficie chassée, la taille de l'équipe, le nombre total de jours de chasse, le type de chiens utilisés et le nombre de sangliers prélevés.

Carte 7 : Typologie de l'activité cynégétique dominante des équipes de chasseurs de sangliers par région cynégétique en 2002



- Le premier type se compose essentiellement d'équipes généralement grandes (> 30 chasseurs) chassant sur de vastes territoires (supérieurs à 1 500 ha) et se servant de chiens courants. Ce sont des équipes très actives et particulièrement assidues. Ainsi, les prélèvements sont relativement importants, de 50 à 100 animaux, voire plus. On retrouve ce type d'équipe essentiellement dans le Midi Méditerranéen.

- Un deuxième type d'équipe se caractérise par sa taille moyenne (entre 10 et 30 chasseurs par sortie) et la faiblesse de son activité. Elles organisent généralement moins de 10

battues par saison et prélèvent moins de vingt sangliers. Elles peuvent utiliser des chiens courants mais en petit nombre. On retrouve ce type d'équipes dans l'Ouest du pays.

Enfin, le troisième type correspond au modèle d'équipe le plus répandu et le plus fréquemment rencontré dans l'Est et le Centre de la France. Ce sont des équipes de taille moyenne (entre 10 et 30 participants), généralement active et réalisant entre 11 et 40 battues par an. Elles opèrent sur des territoires moyens de 200 à 1 500 ha. Les prélèvements sont plutôt modérés et inférieurs à la cinquantaine d'animaux prélevés surtout durant le week-end.

L'après-chasse

Après la battue, les chasseurs se rassemblent dans 90% des cas pour préparer la venaison et commenter la chasse. Ceci se déroule généralement dans un local mis à disposition de l'équipe, dans 35% des cas par un adhérent et dans 20% par la commune. Il appartient également à l'équipe dans 30% des cas. Cette dernière l'aménage parfois avec beaucoup de soin. Dans 20% des cas, ces locaux sont équipés d'une chambre froide et les conditions d'hygiène semblent satisfaisantes pour 90% des équipes. Néanmoins, les critères de qualité semblent encore bien éloignés des « *normes européennes* ».

Le mode le plus répandu de préparation de la venaison dans 70% des cas est le « *pelage* » (peau ôtée). Cette méthode est simple, rapide, propre et nécessite peu de matériel. Le raclage après ébouillantage est pratiqué, surtout dans le Midi, par 20% des équipes. La découpe en poil est plus rare et serait plus usitée dans l'Est de la France.

Hormis pour les chasseurs du Nord-est, pour lesquels il est courant de vendre de la venaison, compte tenu des sommes versées lors des adjudications, la venaison est tout naturellement partagée entre les différents intervenants aux battues.

Une part est régulièrement donnée aux propriétaires qui mettent leurs terres à disposition de l'équipe, ou à certaines personnes du village notamment les personnes âgées. Une partie est mise de côté pour le repas de fin de chasse, le loto, etc.

La venaison peut aussi être échangée. Cette question a été occultée dans 20% des cas dénotant en partie un certain tabou sur le devenir de la venaison. Lorsqu'elle est partagée entre chasseurs, elle se fait par tirage au sort dans 50% des cas. Aux dires des chasseurs, on veille à un partage équitable. Pour cela, les équipes établissent un tour de rôle pour les parties

nobles du gibier (cuissots). Quelle que soit la région, la hure, considérée comme un trophée, revient de droit au tireur. Les abats sont souvent consommés entre les membres de l'équipe en fin de journée et parfois, les piqueurs ont droit à une part supplémentaire, « *la part des chiens* ».

Parmi les autres rituels ou *us* et coutumes, les sangliers mâles sont châtrés dans 60% des cas. Il est parfois mentionné que les animaux sont saignés, ce qui améliorerait la qualité de la venaison. Ces gestes qui n'ont aucune connotation régionale ne font toutefois pas l'unanimité et engendrent de nombreux débats. En revanche, la pose de la brisée est davantage localisée aux départements de l'Est et de l'Ouest. Cette coutume consiste à briser trois petites branches après les avoir imprégnées du sang de l'animal : l'une est remise solennellement au chasseur qui la fixe sur son chapeau, la deuxième est posée sur le flanc de l'animal, la troisième est placée dans la bouche de l'animal. Enfin, les honneurs aux gibiers sont parfois rendus au cours d'un cérémonial jugé digne et indispensable pour certains, alors que pour d'autres ils seraient hypocrites et désuets.

Bilan des disparités inter-équipes et spécificités régionales

Cette enquête a permis de distinguer quatre sortes d'équipes en fonction de leur organisation et de leur activité.

Le premier type concerne des équipes créées récemment qui chassent sur une seule commune. Leur territoire de chasse est généralement modeste car elles le partagent avec d'autres équipes mais sans pour autant formaliser un Groupement d'Intérêt Cynégétique. Ces équipes regroupent peu de chasseurs, plutôt jeunes et souvent extérieurs à la commune et chassent avec quelques petits chiens mordants. Ce modèle d'équipe est très répandu dans l'Est où le droit de chasse est obtenu essentiellement suite à des adjudications souvent onéreuses.

Le second groupe isole des équipes chassant depuis 6 à 15 ans sur un territoire communal dont la superficie est variable mais, pas trop exigüe (< 1 500 ha). Le nombre de chasseurs, essentiellement d'âge avancé, se situe entre 10 et 30. Ces derniers sont « peu actifs » (< 25 sorties) et prélèvent peu de sangliers (< 20 sangliers). Ils chassent généralement avec des chiens courants. Ce modèle se retrouve majoritairement dans l'Ouest de la France.

Le troisième type, particulièrement présent dans le Sud, rassemble des équipes chassant sur de vastes territoires communaux ou intercommunaux avec des meutes parfois

importantes de chiens courants. Plusieurs équipes sont en concurrence sur un même territoire. Certaines équipes existent depuis plus de 15 ans. Les chasseurs sont plutôt âgés et constitués en grandes équipes (> 30 chasseurs par sortie). Ces équipes, bien structurées, réalisent d'importants prélèvements atteignant parfois plus de 100 sangliers dans la saison.

Enfin, le modèle le plus souvent rencontré au cours de cette enquête, concerne des équipes qui chassent sur une commune et y côtoient d'autres équipes. Le territoire de chasse de superficie moyenne (entre 200 et 1 500 ha) est constitué à la fois de terrains communaux et privés. Les chasseurs sont plutôt âgés et pratiquent depuis plus de 5 ans. De taille moyenne, ces équipes réalisent entre 11 et 40 battues par an, essentiellement le week-end et prélèvent moins de 50 sangliers par an.

Au terme du questionnaire, il était demandé de rédiger un petit texte sur l'avenir de la chasse. Au travers des réponses, il apparaît deux grands types de chasseurs : les *pessimistes* et les *optimistes*.

Pour les pessimistes, il n'y a pas grand espoir de progrès car les « *autres* » sont incorrigibles, ils anéantissent tous les efforts de gestion car ils agrainent trop, tirent « *sur tous les sangliers* », et ne chassent que pour le « *morceau* ». Ce sont des « *viandards* ». Par ailleurs, ils utilisent des chiens courants qui « *perturbent et dérangent* » la quiétude de tout le gibier ou, au contraire, utilisent des chiens mordants qui ne font « *surtout pas courir les sangliers, pour mieux les garder chez eux !* »

En plus, ces derniers se voient confrontés aux personnes extérieures qui viennent « *chez eux* » faire du moto-cross, du 4X4 (qu'ils utilisent largement !) ou du VTT. Leur tranquillité est également perturbée par les ramasseurs de champignons ou par les « *écologes* » qui mettent tout en œuvre pour les empêcher de chasser. Pour finir, « *les agriculteurs ne supportent aucun dégât* », « *les forestiers ne plantent que des résineux, ce qui rend le milieu hostile aux sangliers qui ne sont plus des sangliers mais des cochongliers* ».

Pour le camp des optimistes, les biotopes ont changé, la friche et la progression des formations boisées sont perçues de façon positive puisque favorables au développement des populations de sangliers qui reste à leur yeux « *le plus fabuleux des gibiers à chasser* ». Ils observent une amélioration dans les rapports avec les équipes voisines, des ententes sont établies pour gérer l'animal à l'échelle de son domaine vital. Des comités de pilotage sont mis

en place par unité de gestion et rassemblent autour de la même table agriculteurs, forestiers et chasseurs. Il nous a été précisé le caractère vital de la chasse du point de vue socioculturel et parfois même écologique et environnemental, « *la chasse, ici c'est tout, nous y sommes viscéralement attachés depuis des générations !* », « *Ici le résultat importe peu, nous n'avons pas d'obligation de résultat, c'est la convivialité et la fraternité qui sont les maîtres mots* ».

Ces oppositions liées aux pratiques et aux cultures cynégétiques sont perceptibles au niveau des régions. On observe plus d'incompréhension mutuelle que de réelles oppositions, entre le Nord et le Sud. L'héritage du droit de propriété, voire des privilèges régaliens n'y sont peut-être pas étrangers. Au sud et notamment en terre d'Oc, la chasse a plus facilement échappé au monopole social de l'aristocratie ou de la bourgeoisie terrienne. Le morcellement de la propriété a conduit à la mise en commun du droit de chasse avec, comme mythe fondateur, une chasse libre et gratuite à laquelle les chasseurs locaux sont très attachés. Les uns sont plus stricts, les autres plus spontanés, mais tous affichent la même passion pour cette chasse.

Bibliographie :

HELL B., (1985). *Entre chien et loup : Faits et dits de chasse dans la France de l'Est*. Paris, Ed. de la MSH, coll. « Ethnologie de la France », p 220.

PINET J.-M., (1993). *Les chasseurs de France : Organisation, typologie, économie, horizon 2000*. Edit. Union nationale des fédérations départementales des chasseurs, 103 p.

RAYNAL J.-C., (2004). « Pratiques cynégétiques, transformations territoriales et régulations sociales : Vers la mise en place d'une gestion concertée des populations de sangliers dans le Sud de la France ». Thèse sous la direction de J.-C. FILLERON. Université Montpellier 3. 429 p.

RAYNAL J.-C., (2004). « Prise en compte et évaluation des paysages dans les politiques de gestion des grands mammifères : Outils et méthodes d'analyse ». Actes du colloque de l'UMR 5045, Laboratoire « *Mutation des territoires en Europe* », Université Paul Valéry / CNRS, Montpellier.

RAYNAL J.-C., (2003). « Valeurs et représentations de la qualité de vie: la chasse au sanglier en battue dans le sud de la France ». In *Revue de l'économie méridionale (REM)* Vol. 51, n°201-202, 1-2/2003, pp. 161-168.

RAYNAL J.-C., (2002). « Les prélèvements de sangliers en France: Une répartition fortement spatialisée ». Actes du Colloque International Forêt et Chasse, Paris. Ecole normale supérieure du 09 au 12 septembre 2002. L'Harmattan.

RAYNAL J-C., MARTY P., (1999). « Les prélèvements de cerfs, chevreuils, sangliers en Lozère : Remarques sur leur impact économique ». REM Vol. 47, n°188, 4/1999, pp. 379-396.

Organisation et fonctionnement des équipes de chasseurs de sangliers en France : par

Jean-Claude RAYNAL *

L'accroissement des populations de sangliers, durant ces vingt dernières années, s'est accompagné d'un changement de pratique cynégétique incontestable. En effet, si on assiste globalement à une diminution du nombre de chasseurs, les effectifs de chasseurs de sangliers ont, quant à eux, fortement augmenté. Ainsi, la chasse du grand gibier en battue s'impose de plus en plus comme une nouvelle pratique rurale sur des territoires aujourd'hui soumis à un *multi-usage* de plus en plus intensif. Différents modes de chasse (l'approche, l'affût, la battue) sont pratiqués pour prélever des sangliers. Les deux premiers modes sont des méthodes de chasse individuelles et silencieuses. Parfois, se pratique « *la poussée silencieuse* » qui est une forme dérivée de la battue. Elle s'effectue avec un nombre restreint de participants et généralement sans chien. Toutefois, la battue aux chiens courants ou mordants demeure le mode de chasse le plus utilisé pour chasser le sanglier en France. Pour autant, ce mode de chasse n'est pas exercé de la même façon sur l'ensemble du territoire national. Il est le révélateur d'héritage institutionnel et culturel. Cette communication vise à identifier des spécificités d'organisation et de fonctionnement des équipes à l'échelle régionale.

Ce travail s'appuie sur une enquête que nous avons réalisée en 2002 afin de mieux comprendre une pratique cynégétique spécifique, la chasse en battue aux sangliers en France. Nos investigations se sont orientées principalement autour de trois thèmes principaux : le territoire de chasse, l'équipe de chasseurs et l'activité cynégétique de cette dernière. Il s'agit entre autres d'établir des typologies régionales autour de ces grands thèmes et d'aboutir à une synthèse constituée de profils des équipes.

Cette enquête s'adressait aux équipes et non aux chasseurs de sangliers en tant qu'individus. Au final, près de 400 équipes ont participé à cette enquête avec une moyenne de 26 chasseurs par équipe, ce sont près de 10 500 chasseurs qui sont ainsi directement représentés.

Les principaux résultats permettent de mettre en évidence des territoires de chasses dont la superficie demeure très variable selon les régions cynégétiques. Par ailleurs, trois profils-types des équipes ont pu être caractérisés. Ils s'appuient notamment sur des différences basées sur l'âge de l'équipe, des chasseurs, du nombre de chasseurs autochtones et invités présents aux battues.

L'effort de chasse, le type de chiens utilisés (courants ou mordants), les principaux aménagements cynégétiques ont également été mesurés et apportent un éclairage dans la répartition des prélèvements de sangliers.

Enfin une typologie de l'activité cynégétique dominante des équipes de chasseurs de sangliers par région cynégétique a pu être dressée. Elle met en exergue au niveau des régions

*Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales EHESS, 96 boulevard Raspail -75006 Paris, raynal@ehess.fr

des oppositions liées aux pratiques et aux cultures cynégétiques. On observe plus d'incompréhension mutuelle que de réelles oppositions, entre le Nord et le Sud. L'héritage du droit de propriété, voire des privilèges régaliens n'y est peut-être pas étranger. Au sud et notamment en terre d'Oc, la chasse a plus facilement échappé au monopole social de l'aristocratie ou de la bourgeoisie terrienne. Le morcellement de la propriété a conduit à la mise en commun du droit de chasse avec, comme mythe fondateur, une chasse libre et gratuite à laquelle les chasseurs locaux sont très attachés. Les uns sont plus stricts, les autres plus spontanés, mais tous affichent la même passion pour cette chasse.